

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE :

La société SebEyes Production (ci-après le Prestataire) est spécialisée dans la production de vidéo documentaires et la prise d'images aériennes. C'est dans ce contexte que la société propose à ses Clients, notamment via son site (<http://www.sebeyesproduction.com>), la production de vidéos, la prise d'image par drone.

Les présentes Conditions générales de vente sont applicables au Prestataire et à toute personne souhaitant bénéficier des services qu'il propose (ci-après, le Client). Elles visent à définir les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client ainsi que les conditions qui lui sont applicables.

ARTICLE 1 : Champs d'application

Les présentes Conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Prestataire. Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier ses Conditions générales de vente à tout moment et sans préavis : les Conditions applicables seront celles en vigueur lors de la validation du devis par le Client.

Toute dérogation à ces Conditions générales devra faire l'objet d'un accord exprès du Prestataire.

ARTICLE 2 : Définition

A chaque fois qu'ils seront utilisés dans le corps des présentes, les termes ci-dessous auront la signification suivante :

Accord - Désigne, ensemble, le devis signé par le Client ainsi que les présentes Conditions générales de vente.

Les Parties - Désigne, ensemble, le Client et le Prestataire.

Prestation - Désigne l'ensemble des services proposés par le Prestataire tel que décrit dans le devis. Il peut s'agir des travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Tournage de film documentaires, reportage ou autre type de prise d'image par drone ;
- Analyses d'imagerie drone
- Montage en postproduction.

Produit : Désigne le résultat de la Prestation. Le Produit final est le Produit livré par le Prestataire au Client, après les dernières modifications.

Support : Désigne le moyen de communication du Produit final au prestataire. Il peut s'agir d'un Support physique (DVD, clé USB), ou immatériel (lien de téléchargement internet).

ARTICLE 3 : Objet de la Prestation

L'objet de la Prestation proposée au Client est celui défini dans le devis établi par le Prestataire. Un modèle de ce devis figure en **Annexe** des présentes Conditions générales de vente.

ARTICLE 4 : Prix

Le prix de la Prestation est celui indiqué dans le devis. Il est entendu toutes taxes comprises (TVA ainsi que toute autre taxe applicable) hors frais de traitement et de transports qui sont appliqués et détaillés dans le devis.

ARTICLE 5 : Validation du devis

La signature du devis vaut acceptation de celui-ci. En validant le devis le Client déclare :

- Être en capacité juridique de conclure un contrat avec le Prestataire.
- Accepter sans réserve les termes de celui-ci ainsi que l'intégralité des présentes Conditions générales de vente.

ARTICLE 6 : Modification du Produit

Une fois la Prestation réalisée, le Prestataire envoie le Produit au Client via le Support indiqué dans le devis. Le Client dispose alors d'un délai de trois (3) jours ouvrables à compter de la réception du Produit pour demander une modification.

Modification mineure

Une fois le Produit présenté au Client, celui-ci a la possibilité de demander des modifications mineures. Les modifications considérées comme mineures sont exclusivement les suivantes :

- Retouche colorimétrique ;
- Changement de l'ordre des plans dans la vidéo.

Toutefois, le Prestataire ne s'engage à ne présenter que trois versions modifiables du Produit. **Toute demande de modification mineure additionnelle entraînera une facturation supplémentaire et l'établissement d'un nouveau devis.**

Modification Majeure

Le Client a également la possibilité de demander des modifications majeures. Il s'agit de toute modification autre qu'une retouche colorimétrique ou un changement de l'ordre des plans dans la vidéo.

Cette demande entraînera systématiquement une facturation supplémentaire et l'établissement d'un nouveau devis.

ARTICLE 7 : Paiement du prix

Le Client s'engage à verser un acompte en euros de 50% du prix de la Prestation à la validation du devis.

Les 50% restants du prix de la Prestation sont payables en Euros à réception de la facture et au plus tard dans un délai de 60 jours à compter de leur date d'émission.

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de pénalités de retard à un taux correspondant à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France et d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros pour frais de recouvrement.

Le Produit final demeurera la propriété du Prestataire jusqu'au complet paiement du prix.

ARTICLE 8 : Livraison du produit

Les livraisons des Supports sont effectuées de la manière suivante :

- Pour les Supports immatériels (lien de téléchargement), le lien est envoyé par mail à l'adresse communiqué par le Client sur le devis.
- Pour les Supports physiques, les livraisons sont effectuées à l'adresse postale du Client indiquée dans le devis.

Le risque de perte ou dégradation du Support physique pèsera sur le Client dès sa remise au transporteur pour la livraison.

Les délais de livraison sont indiqués par le Prestataire au Client à titre indicatif. Le Prestataire se dégage de toute responsabilité en cas de retard dans la livraison dû à un cas de force majeur.

ARTICLE 9 : Nature des obligations

Pour l'accomplissement des diligences et prestations prévues, le Prestataire s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art. La présente obligation, est, de convention expresse, une obligation de moyens.

ARTICLE 10 : Force majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l'exécution de la Prestation.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, le présent accord sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas.

Le Client s'engage à régler au Prestataire le prix de toutes les Prestations impayées et effectuées jusqu'à la date de survenance du cas de force majeure.

ARTICLE 11 : Données personnelles

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiées par la loi

n°2018-493 du 20 juin 2018, ses décrets d'application ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Chacune des Parties s'engage à respecter les droits des personnes concernées par le traitement de leurs données à caractère personnel notamment en assurant la faculté d'exercer les droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation, de portabilité et de définition des directives relatives au sort des données personnelles après le décès de la personne concernée par le traitement.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments présents sur le site <http://www.sebeyesproduction.com> sont et restent la propriété intellectuelle exclusive du Prestataire. Toute reproduction partielle ou totale de tout ou partie des éléments figurant sur ce site est interdite.

ARTICLE 13 : Confidentialité

Toutes les informations, de quelque nature que ce soit, communiquées entre les Parties, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement sont réputées confidentielles.

Chaque Partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à des tiers tout ou partie des informations confidentielles qu'elle a reçu et, d'autre part, à prendre toutes les dispositions pour que cette confidentialité soit préservée.

Les Parties s'engagent à ne faire aucun usage des informations confidentielles qu'elles ont reçues dans un but autre que l'exécution du Contrat.

Toutefois, la présente obligation de confidentialité ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Si une disposition législative, réglementaire ou une décision d'une autorité administrative prise en application d'une telle disposition l'exige ;
- Si une décision de justice l'exige ;
- Si la Partie réceptrice de l'information est expressément déchargée de son obligation de confidentialité par la Partie divulgante;
- Si l'information confidentielle est tombée dans le domaine public.

Les Parties demeurent soumises au respect de la présente obligation de confidentialité pendant cinq (5) années à compter de la fin du présent Accord. Au terme de l'Accord, chaque partie s'engage à restituer l'ensemble des documents communiqués ou à les détruire.

ARTICLE 14 : Compétence juridictionnelle et droit applicable

Le présent Accord est soumis au droit français. En cas de litige entre les Parties, quel qu'il soit, compétence exclusive est faite aux tribunaux français.



TITRE DE LA PRESTATION

SEBEYES PRODUCTION
150 route de montagnat
01570 FEILLENS
FRANCE

Port. : +262 693 85 57 99
contact@sebeyesproduction.com
sebeyesproduction.com
N° SIRET : 89027028300017

Xxxxxx XXXXXX
Adresse
00000 VILLE
Tel : 00 00 00 00 00
Email :
xxxx.xxxx@xxxx.xxx

DEVIS N° X-XX-X-X

Date

| Désignation | Quantité | Montant HT |
|-------------|----------|------------|
|-------------|----------|------------|

Bon pour Accord

| | |
|------------------|---------------|
| Total HT | 0,00 € |
| TVA | 0,00 € |
| Total TTC | 0,00 € |